



ANNÉE 2022

Numéro 81

Déclaration N° 139 bis L100/2002

Date de parution

15 Septembre 2022

LE MENIL INFOS

Parution trimestrielle
Informations pratiques
sur la vie du village.

Sommaire :

- ◇ Site internet
- ◇ Repas et colis des aînés
- ◇ Feu de Forêt
- ◇ Contrat CDD
- ◇ Une mention au Bac?
- ◇ Carte de Bus
- ◇ C'est la rentrée
- ◇ Cantine Scolaire
- ◇ Panneau Pocket
- ◇ Élagage des arbres et des haies
- ◇ Pneus neige
- ◇ Points d'apport volontaire
- ◇ Travaux sur le réseau d'eau potable
- ◇ Compteur d'eau
- ◇ Commémoration du 02 octobre
- ◇ Bulletin municipal
- ◇ Déclaration de ruches
- ◇ Agenda

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public comme suit :

Le matin de 8 H 30 à 12 H 00 du Mardi au Samedi

L'après-midi de 13 H 30 à 16 H 30 le vendredi

Fermeture le Lundi toute la journée

Site internet : www.le-menil.fr

Adresse mail : commune-le-menil@orange.fr

Tél : 03 29 25 02 44

En cas d'urgences : 06.82.88.99.04

SITE INTERNET

Besoin d'un renseignement mairie ? Si vous disposez d'internet, ayez le réflexe de consulter le site :

« **www.le-menil.fr** » avant de décrocher le téléphone. Vous avez des chances de trouver le renseignement ou le formulaire que vous cherchez !

REPAS ET COLIS DES AINÉS

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le **jeudi 13 octobre 2022 à 12h00 au Restaurant « Les Sapins »**.

Pour ceux qui ont choisis les colis, ils seront à retirer en mairie le vendredi 09 décembre de 8h30-12h00 et de 14h00 16h30 ainsi que le 10 décembre 2022 8h30-12h00.

Bonne santé à tous



FEU DE FORÊT

Le 13 août dernier notre forêt guédonne était la proie des flammes, et ce durant 24 heures.

Nous avons connu des moments difficiles et très angoissants ;

Je tiens à exprimer tous mes remerciements aux soldats du feu qui ont effectué un travail remarquable dans des conditions très difficiles.

Je remercie également tous les bénévoles et associations qui se sont mobilisés jour et nuit pour apporter aide et encouragement, Ainsi que les services de la préfecture, son secrétaire général, les services du département, son président, les élus, la gendarmerie, les agents de l'ONF, les agriculteurs qui ont joué un rôle essentiel.

A toutes et tous, UN GRAND MERCI !

Le Maire et la Municipalité

CONTRAT CDD

La commune recrute un agent aux services techniques pour une durée de 6 mois. Dépôt des candidatures en mairie, CV + Lettre de motivation, pour le **24 septembre prochain.**

La date de prise de pose est fixée au **1er octobre 2022.**

UNE MENTION AU BAC ?

La commune désire honorer et récompenser chaque élève du Ménéil qui a eu une mention au bac 2022 (quelle que soit la mention), ainsi que ceux qui se sont particulièrement distingués au cours de l'année scolaire 2021/2022 dans le domaine sportif notamment, mais également dans d'autres domaines (professionnel, apprentissage, filière technologique, etc)

Si vous êtes concerné(e), merci de fournir en Mairie une copie de votre relevé de note, avant le 12 octobre.

Une cérémonie sera programmée pendant les vacances de la Toussaint, **le samedi 29 octobre 2022 à 11h00 en mairie.**

CARTE DE BUS



Comme chaque année, la commune prendra en charge les frais de transport pour les enfants inscrits au Collège du Thillot, pour un montant de 94.00 €

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser cette somme aux parents qui en feront la demande, **avant le 30 septembre 2022.**

Pour cela, merci de remplir et signer le document "demande de remboursement" que vous disposez sur le site communal, ou en mairie, accompagné de la copie de la carte de transport, ainsi qu'un RIB.

Le tout est à rapporter en mairie.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

SINON, FLASHEZ-NOUS !



C'EST LA RENTREE !!!

Les 3 classes de l'école ont repris le chemin de l'apprentissage et de la connaissance ; la classe de maternelle (Céline PIERREL, accompagnée d'Angella FEINTRENY, ATSEM) et les deux classes de l'élémentaire (Florence GEHIN et Huguette APTEL, directrice).

Malgré la baisse des effectifs scolaires, la commune, quant à elle, continue d'assurer les services périscolaires mis en place au cours du dernier mandat afin de faciliter la vie des parents dont les enfants sont scolarisés au Ménéil.

Le périscolaire est assuré par Elise KIBLER, responsable BPJEPS du service, et Océane DIDIERLAURENT (périscolaire et entretien école maternelle).

Les effectifs scolaires actuels pour 2022-2023

sont les suivants :

- 20 élèves en maternelle ;
- 33 élèves en primaire ;



CANTINE SCOLAIRE

Le prix des repas reste inchangé, pour le moment, soit 5,20€ unitaire, achat par lot de 10.

Vous pouvez dès à présent faire un paiement en ligne pour créditer votre compte, directement sur le site gestion cantine.

SIMPLE ET GRATUIT

Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.



ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Une gêne importante ayant été constatée par les chauffeurs de différents véhicules communaux et intercommunaux, ainsi que par certains piétons sur les trottoirs, il est rappelé que les haies, arbustes et arbres divers ne doivent en aucun cas dépasser les limites de propriétés et empiéter sur le domaine public communal.

Il est donc demandé aux propriétaires de procéder à l'élagage des arbres et arbustes concernés, pour des raisons évidentes de sécurité et de commodités des usagers de la route, notamment lors du déneigement.

Il existe de nombreuses entreprises spécialisées dans ce domaine.

PNEUS NEIGE

Pour limiter les embouteillages sur les routes dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des usagers, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale dans certaines communes entre le 1er novembre et le 31 mars.



Les communes concernées sont définies par la préfecture.

Vous pourrez retrouver plus d'informations sur le site : <https://www.vosges.gouv.fr/>

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En partenariat entre la commune et la CCBHV, des nouveaux conteneurs de points d'apport volontaires semi enterrés, ont été installés sur le parking des Croisettes, et sur le parking rue du Général de Gaulle.

Un nouveau fonctionnement pour les résidences secondaires a été mis en place concernant les déchets ménagers.

Les propriétaires de résidences secondaires sont donc invités à aller aux bureaux de la CCBHV afin de prendre connaissance .

Nous vous rappelons à ce sujet que le dépôt d'ordures sauvage est interdit (même devant les points d'apports volontaires) et est passible d'une amende.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Les travaux d'amélioration des rendements de nos réseaux d'eaux sur le secteur Grande Rue vont débuter en septembre. Il s'agit d'un chantier de grande importance tant par son impact attendu sur notre rendement ; que financier par son coût et professionnel par la tâche qu'il représente pour les services techniques.

L'eau est un bien précieux comme nous l'avons encore constaté cet été. Il est de notre devoir en plus de nos obligations réglementaires de tendre vers un rendement meilleurs et donc une baisse de notre impact environnemental.

Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée par les travaux le temps de leurs déroulement.

COMPTEUR D'EAU

Rappel en cas de changement d'adresse

Il est rappelé que c'est la commune qui gère le service de l'eau. A chaque changement d'abonné (départ ou arrivée) , il est impératif de prévenir les services administratifs afin que le compteur soit relevé par les agents du service technique, qui peuvent à cette occasion vérifier la conformité du branchement.

Le relevé du compteur permet d'établir une facture exacte qui ne peut être contestée ni par l'ancien ni par le nouvel abonné.

COMMEMORATION DU 02 OCTOBRE

La cérémonie marquant le 78^{ème} anniversaire des combats des Vosges et de la Libération du Ménil, par le 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes aura lieu, en présence des anciens parachutistes, le **Dimanche 02 octobre 2022.**

Les durs combats qui se sont déroulés à cette époque, annonçaient déjà la Libération de notre commune le 23 novembre 1944.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Bulletin Municipal 2022 est disponible en mairie pour ceux qui ne l'ont pas reçu dans leur boîte aux lettres.



DECLARATION DE RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Elle concourt notamment à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

La démarche en ligne est à privilégier.

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
www.agriculture.gouv.fr

AGENDA

| | | | | |
|------------------|-------------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
| SEPTEMBRE | Samedi 17 et Dimanche 18 | Journée découverte du parapente | Asso. Le Ménéil Vol Libre | Chalet des Associations |
| OCTOBRE | Dimanche 2 | Cérémonie des parachutistes au monument | 1er RCP | Monument + Cote 1008 |
| | Jeudi 13 | Repas des Aînés | Mairie | Restaurant « Les Sapins » |
| NOVEMBRE | Vendredi 11 | Cérémonie Armistice | Mairie | Monument aux Morts |
| | Du vendredi 18 au dimanche 20 | Exposition Arts et Histoire | MJC Atelier Bleu | La Familiale |
| DECEMBRE | Samedi 03 | Téléthon | Bénévoles | La Familiale |